



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2021–18 du 10 mai 2021

relatif à

La réponse au postulat de M. Lionel Bileci (AlternativeS-Les Verts) déposé le 24 mars 2014 intitulé « Pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et de confort acoustique pour les riverains » et au postulat de M. Philippe Pasche (PLR) déposé le 24 octobre 2020 intitulé « Fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de Transit ainsi que irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de Transit »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux postulats cités en titre, déposés par MM Lionel Bileci (pour le groupe Alternatives-Les Verts) et Philippe Pasche (pour le groupe PLR). Afin de permettre aux postulants d'obtenir une réponse à leur demande avant la fin de la législature, la Municipalité a décidé de traiter le plus d'objets possibles d'ici au mois de juin. Il se peut dès lors que la réponse soit partielle, mais elle reflètera les intentions que la Municipalité actuelle souhaite transmettre à celle qui lui succèdera pour la législature 2021-2026.

2) HISTORIQUE

Les postulats de Messieurs Bileci et Pasche demandent chacun une intervention sur ce secteur pour les raisons suivantes :

1. Amélioration de l'irrigation du trafic de la route de Transit par la création de pénétrantes dans les quartiers adjacents (Planchette et Sous-Gare)
2. Création de traversées de mobilité douce entre la ville et la zone agricole
3. Réduction de la vitesse sur l'axe
4. Réduction de l'impact sonore
5. Augmentation de la sécurité des usagers

3) CONTEXTE ACTUEL

La route de Transit, axe majeur de la commune d'Aigle, a été identifiée lors des ateliers participatifs du Plan Directeur Communal (PDCom) comme un secteur à enjeux pour le développement harmonieux de la ville. Le tracé présente des problématiques non négligeables dont les principales sont l'effet barrière entre la ville et la plaine agricole, le bruit engendré par les véhicules circulant à des vitesses élevées, l'absence d'infrastructures cyclables, l'engorgement du carrefour de Pautex ou encore une végétation inexistante.

Nous relevons de plus que le rôle de contournement n'est étonnamment pas vraiment exploité par les automobilistes dont seulement le 25% l'utilisent pour une traversée complète.

4) DESCRIPTIF DU PROJET

Comme relevé précédemment, les documents de planification présentés par la Municipalité ont identifié la route de Transit comme un élément clé de la ville. Le retour de l'examen préalable du Canton a relevé les risques liés à la proposition du PDCom pour la création d'une nouvelle entrée dans le quartier de l'Ancien Hôpital. En effet, bien que l'objectif initial soit louable, une nouvelle entrée dans le secteur ne créerait qu'une nouvelle artère automobile irrigant non pas seulement les quelques villas du quartier mais l'ensemble du centre-ville (le

bureau Transitec a estimé un trafic de 75 véhicules par heure aux heures de pointe). Cette direction a donc été abandonnée et la version finale du PDCom a été modifiée dans ce sens.

Toutefois, les traversées pour les mobilités douces et la reconversion du tracé en « avenue urbaine » restent d'actualité. Ces objectifs devront suivre des mesures visant à réduire la vitesse autorisée, à réduire la largeur de la bande roulante et/ou à améliorer l'arborisation du tracé. Comme expliqué dans le schéma directeur cyclable (SDC), la question de l'intégration du vélo sur le tracé est néanmoins encore à justifier étant donné la multitude d'itinéraires plus directs et plus sécuritaires.

L'engorgement du carrefour Evian/Transit reste une préoccupation de la Municipalité. Une étude de mobilité a été réalisée pour étudier des pistes d'améliorations. Cette dernière propose un planning à adapter selon l'évolution du trafic constatée :

1. 2020. Modernisation des feux de circulation (adaptation de la régulation aux charges de trafic actuelles, détection des bus, détection des remontées de file critiques et coordination de la traversée régulée du chemin du Sillon avec le carrefour Pautex)
2. 2030. Création d'une voie de présélection de tourner-à-droite au carrefour de Pautex (si les modifications de régulation ne suffisent plus et si augmentation du trafic évidente)
3. 2040. Création d'une « voie bus » sur la route d'Evian dans le prolongement de la voie de présélection créée au préalable (si augmentation du trafic évidente)

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Après les multiples interpellations des Aiglons, la Municipalité est sensible à l'enjeu de la route de Transit. L'effet de barrière, la pollution sonore et environnementale, l'engorgement du réseau urbain principal ou encore l'insécurité des usagers nécessitent une requalification importante du tracé. Le statut de route cantonale de la route de Transit demande un travail à réaliser en coordination avec le Canton responsable de l'aménagement de ce tracé.

6) PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Les mesures et objectifs étant définis par les planifications communales (SDC, PDCom) la Municipalité peut désormais approcher le Canton pour le démarrage d'une étude à petite échelle de la route de Transit. Une telle requalification prendra du temps d'une part pour les discussions avec le Canton mais également pour suivre le volume de travail important d'un tel projet. Ce dernier devra s'inscrire dans un calendrier global prenant en compte également les autres projets d'espaces publics d'importance similaire.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

De la même manière que la réorganisation de la place de la Gare, la requalification d'un tel tracé implique la participation d'acteurs extérieurs à la commune ce qui engendre une certaine lourdeur du travail administratif. Bien que possible, la réalisation d'un tel projet nécessitera un délai plus important que d'autres projets communaux.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : La requalification de la route de Transit devrait, selon les discussions avec le Canton, conduire à une baisse de la vitesse autorisée. Cette mesure a un impact évident sur les pollutions environnementales (bruit, air). Une nouvelle arborisation n'est également pas à exclure.

Social : La réduction des désagréments liés au trafic routier de la route de Transit permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants jouxtant le tracé. De plus, les nouvelles traversées piétonnes prévues offriront une accessibilité directe avec la nature de la plaine agricole.

Économie : Bien qu'ayant à priori peu d'impact sur le pilier de l'économie, l'accessibilité à la zone agricole permettra de faciliter l'achat de produit directement aux producteurs favorisant ainsi une économie en circuit court.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIÈRES

Dans l'immédiat, il n'y aurait pas d'incidence financière liée à ces postulats.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

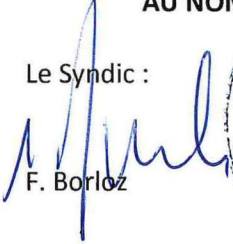
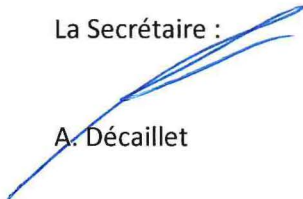
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-18 du 10 mai 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-18 valant réponse aux postulats de M. Le Conseiller communal Lionel Bileci déposé le 24 mars 2014, intitulé : « Pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et de confort acoustique pour les riverains » et de M. Le Conseiller communal Philippe Pasche déposé le 24 octobre 2020, intitulé : « Fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de transit ainsi que irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de transit ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  F. Borloz		La Secrétaire :  A. Décaillet
---	---	---

Municipale déléguée : Maude Allora